

DYNAMISONS ENSEMBLE BAUME-LES-MESSIEURS

BAUME LES

BULLETIN MUNICIPAL - PRINTEMPS 2019

MESSIEURS



Baume
les Messieurs

MAIRIE DE BAUME-LES-MESSIEURS

4, place de la Mairie

39210 BAUME-LES-MESSIEURS

Tel 03.84.44.61.41

mairie@baumelesmessieurs.biz

www.baumelesmessieurs.fr

Directeur de publication
Pascal CARDINAL

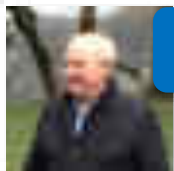
Conception / Mise en page
Cyril DELOS

Rédaction
Conseil Municipal

Impression
Imprimerie Seigle-Ferrand - POLIGNY

Crédits photos
© Mairie de Baume-les-Messieurs
© JuraTourisme 2018
© Bernard EMORINE

Merci à nos annonceurs qui contribuent, au fil des pages, à éditer ce bulletin municipal en couleur. Nous espérons que cet imprimé vous donnera entière satisfaction, tout autant que nous en avons eu à le créer. Nous vous souhaitons une agréable lecture !



LE MOT DU MAIRE

Mes chers concitoyens,

L'année 2018 aura connu toutes sortes de bouleversements.

A l'heure où le communautarisme semble gagner du terrain, votre conseil municipal à plusieurs reprises a voté pour l'intégration de Baume-les-Messieurs à E.C.L.A.

Ainsi à partir de ce 1er janvier 2019 notre commune fait partie de l'agglomération Lédonienne.

Tandis que notre pays subit toujours les effets d'une crise importante, nous continuons à avancer, avec toutefois plus de prudence car les plans de financement de nos divers projets seront inévitablement plus difficiles à élaborer.

L'intercommunalité tient une grande place dans nos obligations d'élus et les actions que nous menons au sein des établissements de coopération intercommunale sont essentielles et toutes aussi importantes pour vous.

N'oublions pas que leurs compétences exercées au cœur de la vie locale sont nombreuses et variées (gestion de l'eau, de l'assainissement, des déchets, des transports, de l'aménagement du territoire, voirie...). Elles étaient, il y a peu, celles des communes qui au regard des difficultés rencontrées ont fait le choix de rassembler les moyens techniques et humains pour apporter aux populations un service public de qualité.

Notre commune conserve bien évidemment ses régies commerciales et continuera à les développer pour le bien commun. Permettez-moi d'insister sur l'aspect confortable de ces rentrées qui permettent à notre village de ne pas recourir à l'impôt citoyen. Nous continuons donc notre mission de développement et de réflexion autour de notre patrimoine et de notre accueil touristique, sans oublier de réinvestir pour un meilleur confort pour tous.

C'est ainsi que, malgré les difficultés de tout ordre qui nous ont entravé pour avancer comme nous le souhaitons sur certains projets communaux, l'année 2018 a été riche d'accomplissements en montage de dossiers, de réflexions et de décisions.

Nous avons réalisé quelques travaux d'entretien de nos bâtiments et voirie et mené une action en justice pour la toiture de l'Eglise St Jean. La restructuration de la Place de la Mairie devrait être réalisée soit avant l'été soit à la rentrée. Enfin trois nouveaux bancs de pierre viendront prendre place à l'entrée de l'abbaye sur la place G de Poupet et la passerelle d'accès à la grotte du Dard sera totalement changée dès l'automne prochain, l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques de Sermu prendra effet cette année. Un défibrillateur a été installé devant la Mairie et un autre, mobile, sera installé sur le site des grottes.

Plusieurs réunions ont eu lieu dans le cadre du SPR (site patrimonial remarquable), document d'urbanisme destiné à se substituer à terme, à l'actuelle ZPPAU.

Mot du Maire

1

Actualités

2

Vie Communale

7

Budget

8

Agglomération

9

Réalisations

11

Patrimoine

12

Manifestations

15

Infos Pratiques

16

État Civil

17

En mars dernier nous avons instruit en étroite collaboration avec les services de la DRAC le dossier de classement des édifices composant l'abbaye, il a été demandé aux propriétaires particuliers de faire de même, sachant qu'à ce jour nous souffrons des contraintes liées au classement sans toutefois pouvoir bénéficier du taux de subventions maximal. En vue de la réfection de la toiture de la Nef de l'abbatiale St Pierre et de ses bas-côtés, une demande d'inscription est effectuée auprès de la « Mission Stéphane Bern » et de la Fondation des Monuments Historiques afin de participer au loto du Patrimoine. Le formulaire est parti en ce début d'année pour une réponse courant 2019.

Bien entendu, le maire, vos adjoints et conseillers restent à votre écoute afin de répondre le cas échéant à toutes vos interrogations en la matière.

Je tiens à remercier chaleureusement toutes les personnes qui œuvrent pour la vie locale et toutes celles qui s'investissent avec désintéressement dans la réalisation de nos manifestations (marché de Noël, arbre de Noël des enfants, etc..). Je vous encourage à continuer vos actions pour le plaisir de tous.

Remerciements à nos équipes municipales régisseurs et collaborateurs, lesquels avec le concours de nos services techniques contribuent aux excellents résultats et à la bonne image de notre village.

Soyez certains que le conseil municipal et moi-même saurons prendre les décisions qui s'imposent pour continuer à défendre avec sérieux et attention les intérêts de notre commune.

Pascal CARDINAL, Maire de Baume-les-Messieurs

BIENVENUE A LA MAIRIE

Arrivée le 7 Janvier à la mairie, **Maëlle BILLARD** est entrée dans la fonction publique en 2007. Sa mission est de tenir le secrétariat administratif en liaison avec Mr le Maire et ses adjoints, et de renseigner nos citoyens et touristes quant à la vie de notre beau village. Son sourire et sa joie de vivre sauront accueillir les différents visiteurs.



Petit nouveau sous-régisseur de l'abbaye, **Cyril DELOS** a été formé sur différents Villages Clubs Vacances essentiellement dans leurs services de communication et de guidage touristique. Adeptes des outils informatiques, il mettra son savoir-faire au service de la vie communale. Depuis 2011, il a intégré la Ligue de l'Enseignement, se formant ainsi au secteur public sous contrat.

SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Depuis quelques temps et sur une période d'un mois, le site internet de la commune s'est refait une beauté en plusieurs étapes. Tout d'abord les pages présentant les atouts touristiques de Baume-les-Messieurs ont été remodelées pour les rendre plus attrayantes, et le contenu a été reclassé de manière simplifiée. La présentation du site à ce jour est totalement remodelée. A ce jour, nous constatons une forte fréquentation de ce site par les internautes. Nous encourageons toutes les nouvelles personnes à venir découvrir notre page sur le lien suivant :

www.baumelesmessieurs.fr

**IDENTITÉ VISUELLE**

Afin de redonner une visibilité numérique à notre village et à ses pôles touristiques, deux nouveaux logos (la commune et l'abbaye) ont été créés par nos soins. Le troisième (les grottes) a été simplifié et ses couleurs, modifiées.

Changer de logo démontre notre volonté d'impulser une nouvelle dynamique. C'est un signe fort du déploiement d'une nouvelle stratégie de communication au sein de nos locaux, plus tournée vers le numérique. Notre transcription visuelle modifiée, qui inclue la création d'une charte graphique, intervient dans le contexte de l'adhésion à notre nouvelle communauté de commune. En effet, aux vues de leurs puissants outils de publications et d'éditions, nous devons réagir afin de leur proposer une base de travail sur laquelle elle pourra s'appuyer. L'impact du visuel sera alors simple et fort.

Ces logos restent propriété de la commune, mais nous serions ravis de les voir utilisés sur d'autres supports privés, sur simple demande auprès du secrétariat de mairie.



Logo de la commune



Logo de l'abbaye



Logo des grottes

LE POINT SUR L'ÉGLISE ST JEAN

Il est tout à fait naturel que certains s'émeuvent de la situation de l'église St Jean. Après la réfection des toitures, les chutes de pierres (menaçant les badauds et les tombes) et le bâchage (défigurant l'entrée de notre village), il y a bien lieu de tenir compte de la longueur de ce contentieux lié aux lenteurs habituelles des procédures. De nombreuses réunions autour de l'apport mandaté par le Tribunal ont regroupé les parties et les élus.

L'acte le plus récent, termes de justice est « l'ordonnance du Juge de la mise en état » du Tribunal de Grande Instance de Lons-le-Saunier en date du 22 novembre 2018. Cet acte déboute la SARL « Les Carrières de St Vinnemer » de sa demande de dessaisissement du TGS de Lons-le-Saunier au profil du Tribunal d'Auxerre et ordonne le sursis à statuer dans l'attente du dépôt du rapport définitif de l'apport judiciaire désigné par l'ordonnance de référé rendue le 6 mai 2015 par le Tribunal Administratif de Besançon.

Nous nous acheminons « semble-t-il » (soyons prudent) vers une réfection de la couverture. La commune, avec l'accord de l'expert, a déjà mis en place les conditions propres aux travaux de couverture (publication du marché, choix des entreprises...)



CAHIER DE DOLÉANCES

Suite au mouvement des gilets jaunes, depuis mi-décembre, comme dans bon nombre de communes, un cahier de doléances installé au secrétariat de mairie a été mis à disposition pour l'ensemble des citoyens de Baume-les-Messieurs. Aussi, sur fond de revendications générales, les villageois ont été invités à écrire leurs contributions et à noter ce qu'ils aimeraient voir évoluer, réformer ou supprimer dans leur vie quotidienne afin d'améliorer, notamment, leur pouvoir d'achat. Le cahier de doléances a été mis à disposition de début janvier au 15 février 2019. Ces messages, anonymes ou signés, continueront d'alimenter le grand débat national. Toutes les contributions vont être numérisées, centralisées, analysées de telle sorte que le gouvernement ait à sa disposition l'ensemble des éléments pour étudier les propositions qu'il fera après le 15 avril. La plateforme de revendications en ligne reste ouverte jusqu'au 15 mars 2019.

NOUVELLES ADRESSE DE CONTACT

A partir du 1^{er} mars 2019, les adresses mail de l'ensemble de la mairie sont modifiées. Les anciennes continueront à fonctionner pendant deux ans. Voici un premier aperçu des nouveaux mails :

Secrétariat : mairie@baumelesmessieurs.biz

Grottes : grottes@baumelesmessieurs.biz

Abbaye : abbaye@baumelesmessieurs.biz

Camping : camping@baumelesmessieurs.biz

Com/RP : communication@baumelesmessieurs.biz

Bien entendu, les messages envoyés sur les anciennes boîtes de réception seront continuellement lus, bien que la mairie encouragera petit à petit à migrer vers celles nouvellement créées.

CARTE D'IDENTITÉ

A présent, il n'est plus possible de faire faire sa carte d'identité ou son passeport dans notre mairie. Il faudra se rendre à la Mairie de Bletterans ou de Lons-le-Saunier en prenant soin de contacter la mairie au préalable.

Mairie de Lons-le-Saunier : 03 84 47 29 16

Mairie de Bletterans : 03 84 85 01 72

ÉLECTIONS EUROPÉENNES

Les élections Européennes approchent... Elles auront lieu le dimanche 26 mai 2019. Si vous êtes dans l'incapacité de venir voter, vous pouvez imprimer le CERFA n° 14952*01, disponible sur le site www.service-public.fr. Nous pourrions également vous l'imprimer en mairie aux horaires d'ouverture du secrétariat. Vous pouvez alors vous rendre aux gendarmeries/commissariats (Domblans, Bletterans...) avec le document pré-rempli par vos soins.

COMPTAGE DES CHAUVES SOURIS DES GROTTES DE BAUME

En période de mise bas, la cavité est un des 6 renforcements connus utilisés comme gîte de mise bas par l'espèce *Minioptère de Schreibers*. Elle l'est probablement également pour le *Rhinolophe Euryale*, espèce en limite nord de répartition en Franche-Comté. Le protocole de comptage à l'envol en sortie de gîte des Chiroptères a permis d'évaluer à près de 650 le nombre d'individus adultes volants.

DEROCTAGE D'UNE GALERIE DES GROTTES

En mars 2018, nous avons fait appel à une entreprise de travaux d'aménagement de sites naturels pour effectuer un agrandissement de la galerie située entre la première et deuxième salle. Ce déroctage a été entrepris par la société « ROC AMÉNAGEMENT » afin d'améliorer l'accessibilité aux visiteurs. 40 à 50 centimètres de roches ont été retirées pour obtenir un passage plus confortable sur une longueur d'une dizaine de mètres. Les visiteurs de l'été 2018 sont satisfaits de par les retours annoncés auprès des guides.



SPÉLÉOLOGIE DU 16 AOUT 2018

Aujourd'hui, près de 60 mètres de levées ont été réalisés ce qui porte le développement de ce secteur à plus de 100 mètres. Cent mètres, c'est long quand c'est au Colon rectal... Le courant d'air provenant du laminoir terminal est marqué mais c'est bien trop long, étroit et humide.. En revanche, un léger courant d'air a été ressenti comme l'automne précédent venant de la galerie amont, bouchée par de l'argile et de petits blocs. C'est d'ici qu'arrive le petit actif. Le report topo montre que nous nous rapprochons de l'axe de la galerie principale d'où part le Colon rectal. C'est au bout de cette galerie que le petit actif vient. Avant d'arriver au bouchon terminal, il faut passer une chatière remplie de boue liquide et du sable apportée par les crues... (D'après le compte-rendu d'exploration du GRSP de Poligny)



1^{er} CONSEIL COMMUNAUTAIRE D'ECLA

Depuis l'adhésion de notre commune à ECLA, le 24 Janvier 2019, le premier conseil communautaire s'est déroulé dans les locaux de l'Abbaye, dans la salle de réception, préparée soigneusement pour l'occasion. L'ordre du jour était constitué de douze dossiers, en particulier la révision des statuts d'ECLA suite à cette 32^e adhésion et un dossier important consacré au projet de Campus numérique.



LA SALLE DE RÉCEPTION CHANGE DE NOM

Depuis le 1^{er} Mars, un appel à proposition sur les réseaux sociaux a été lancé en vue de renommer la salle de réception de l'Abbaye. Vous avez la possibilité de vous exprimer sur la page Facebook de la commune, ou sur le questionnaire en dernière page de ce bulletin.



ACHAT DE NOUVEAUX BANCS

Afin de remplacer les vieilles assises autour du centre-village et de la place Guillaume de Poupet à l'entrée l'abbaye, l'achat de nouveaux bancs est à l'étude. Visiteurs et habitants bénéficieront de nouveaux bancs.

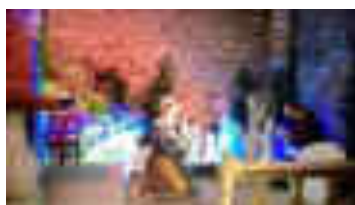
AFFICHAGE 4x3

Un projet d'affichage à coût réduit en partenariat avec la Maison de la Vache qui Rit est en cours de réalisation. L'affichage 4x3 consiste à exploiter les panneaux de bord de routes fréquentées, sur les grandes agglomérations (Dijon, Besançon, Beaune, Lons-le-Saunier, Chalon /Saône et Dôle). La promotion de notre commune sera mise en avant. Le visuel présenté ici n'est pas encore contractuel.



MARCHÉ DE NOEL

Cet hiver encore, le marché de Noël de l'Abbaye 2018 fut un succès, malgré la météo très capricieuse du weekend du 01 et 02 décembre. Les 56 exposants sont globalement très satisfaits du nombre de visiteurs accueillis ce weekend-ci à l'Abbaye. Cette année, un lot de nouveautés est venu annoncer la nouvelle tournure que devra prendre le marché de Noël en décembre 2019. Plusieurs éclairages sont venus agrémenter les façades de l'Abbaye et de la Chapelle. Nous vous y attendrons encore nombreux pour cette prochaine édition.



ARBRE DE NOEL

L'arbre de Noël a rassemblé vingt enfants de la commune ainsi que leurs parents autour d'un spectacle de magie. Nous avons ensuite reçu la visite du Père Noël pour une distribution de cadeaux et de friandises. Les enfants ont pu faire des photos avec le Père Noël avant de se régaler autour d'un goûter. Un succès encore cette année, à renouveler l'année suivante, le 8 décembre 2019.



SAUVEGARDE DE NOTRE PATRIMOINE

En vue de la réfection de la toiture de la Nef de l'abbatiale St Pierre et de ses bas-côtés, une demande de subvention a été effectuée auprès de la « Mission Stéphane Bern ». Le formulaire est parti en ce début d'année pour une réponse courant le second trimestre 2019. La commune profite de ce dossier pour annoncer la réfection de la toiture du logis abbatial abritant l'espace muséographique, ainsi que la consolidation de la voute du chœur où est situé le retable flamand du XVIème siècle.



LOCATIONS DES SALLES DE L'ABBAYE

Les salles de l'abbaye sont proposées à la location depuis l'année dernière. Nous avons créé des contrats de location spécifiques à chacune d'entre elles et les avons rendues disponibles au grand public depuis le site internet www.abcsalles.fr pour la salle de réception de la troisième cour. Les autres (1^{ère} cour) sont proposées aux artisans pour exposer leurs créations.

OFFICE DE TOURISME

Depuis deux ans, une collaboration avec l'office de Tourisme des Coteaux du Jura, nous permet, à la grande satisfaction de nos visiteurs, d'ouvrir une annexe au centre du village à l'emplacement de l'ancienne Poste.

LA MAISON DE LA VACHE QUI RIT

Le partenariat engagé avec la maison de la vache qui rit, nous sourit avec le retour des chiffres du musée. En moyenne, sur l'année 2018, et en tenant compte de la fermeture du musée (jusqu'à juin pour sa rénovation), plus de 200 échanges de visiteurs par mois. Il faut entendre par là, un visiteur qui achète son billet dans l'une des deux structures et visite également l'autre.



PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE

Anciennement ZPPAU, la commission du PVAP (Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine) a pour objet la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces environnementaux. Son élaboration et sa gestion relèvent d'une démarche consensuelle entre l'État et la commune compétente qui voit son implication et ses responsabilités renforcées. La Commission communale comporte 15 membres dont 3 représentants de l'État. Lors de la dernière réunion, tous les thèmes concernant son objet ont été abordés : les volets paysagés, les bâtis et le patrimoine architectural. Cette étude a été confiée à un professionnel indépendant, qui élaborera aux termes des réunions, un document, soumis à une enquête publique. Le Préfet sera alors saisi pour que la commune obtienne l'accord sur le projet même.

AU FIL DES SÉANCES 2018 (extraits)Conseil Municipal du 05 mars 2018

Le Maire rappelle que la mise en valeur et la protection de la forêt communale sont reconnues d'intérêt général. La forêt communale de Baume-les-Messieurs, d'une surface de 29 737 Ha étant susceptible d'aménagement, d'exploitation régulière ou de reconstitution, elle relève du régime forestier. (...)

La mise en œuvre du régime forestier implique pour la commune, des responsabilités et des obligations notamment la préservation du patrimoine forestier et l'application de l'aménagement qui est un document s'imposant à tous. En conséquence, il invite le Conseil Municipal à délibérer sur la présentation d'assiette des coupes 2018 puis sur la dévolution et la destination des produits issus des coupes de bois réglées (...), non-réglées et des chablis.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré, décide de la mise en location des différentes salles de l'Abbaye et fixe les tarifs (...). Ce dernier décide d'affecter les recettes de la location de l'ensemble des salles à la régie de l'abbaye. Les tarifs de visite sont votés.

Une mise en concurrence d'études topographiques pour les grottes est réalisée, puis un devis choisi et voté.

De même, pour le reprofilage des passages bas sur le circuit de la visite des grottes, un devis est validé. L'indemnité de l'agent recenseur est votée.

Le Conseil Municipal vote pour l'adhésion de Ravilloles à SICOPAL. Les subventions pour différentes associations sont délibérées et votées.

Conseil Municipal du 13 avril 2018

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 est affecté, pour la commune, pour la régie du camping, pour les comptes de gestion, pour la régie des grottes, pour la régie de l'abbaye.

Le Maire suggère de ne pas augmenter les taux d'habitation 2018 (habitation – foncière - bâti), compte tenu des bons résultats.

Le « forfait famille » sur le panneau d'affichage des tarifs de l'Abbaye, est annulé au motif qu'il fait double emploi avec les autres tarifs et ne modifie en rien l'avantage des familles. Les actes administratifs sont dématérialisés.

Conseil Municipal du 09 juillet 2018

Le Maire expose le devis du SIDEC concernant l'enfouissement des réseaux électriques et téléphoniques (rue de la Seille, Mairie, Mont du Chat) Le projet d'aménagement de l'accès à la Mairie aux personnes à mobilité réduite est remis à l'ordre du jour.

Il s'accompagnerait de l'aménagement pour le stationnement des véhicules légers. Les projets sont alors ouverts.

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente de gré à gré, par contrat d'approvisionnement de bois pour un volume prévisionnel suivant les parcelles désignée, pour l'année 2018.

La commune de Baume-les-Messieurs est sollicitée pour une participation financière aux frais de fonctionnement de l'école privée OGEC de Voiteur. La participation est proportionnelle aux nombres d'enfants fréquentant l'école.

Le Maire propose de reconduire la prise en charge des Cartes Avantages Jeunes pour 2018- 2019.

Conseil Municipal du 06 aout 2018

Le Conseil Municipal vote pour que la régie de l'abbaye soit amenée à encaisser les locations des salles et la billetterie de divers événements (concerts, conférences, expositions, marché de Noël). Cette dernière règle parallèlement toutes les dépenses relatives à ces manifestations.

Le Conseil vote également la modification de tarif de la location des stands du Marché de Noel de l'abbaye, les augmentant de 45.00 € à 55.00 €.

Conseil Municipal du 11 octobre 2018

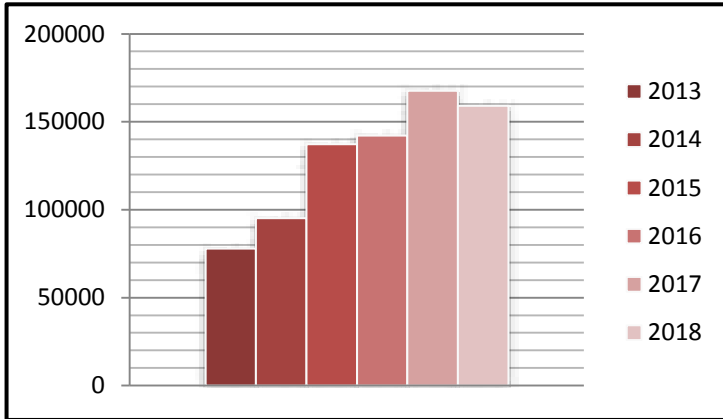
Le Maire expose l'étude du SIDEC concernant l'enfouissement des réseaux électriques et téléphonique sur le hameau de Sermu (1^{ère} tranche).

Le Maire informe le conseil que le projet de remplacement de la passerelle des grottes nécessite une étude d'impact obligatoire sur la population des chauves-souris car la grotte est un site Natura 2000 sur lequel la faune est protégée. Le projet, bien que mis en place, est suspendu pour la saison 2019. L'étude sera proposée par la société PMM.

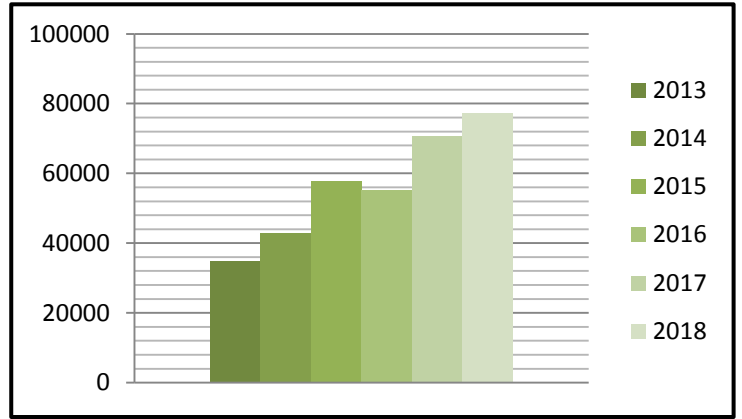
Le Maire souligne que l'aménagement de la place de la mairie a été étudié et qu'un cabinet de réalisation est retenu, de nouvelles places de parking seront dessinées, la coupe des arbres est envisagée. Les tarifs des régies sont votés.



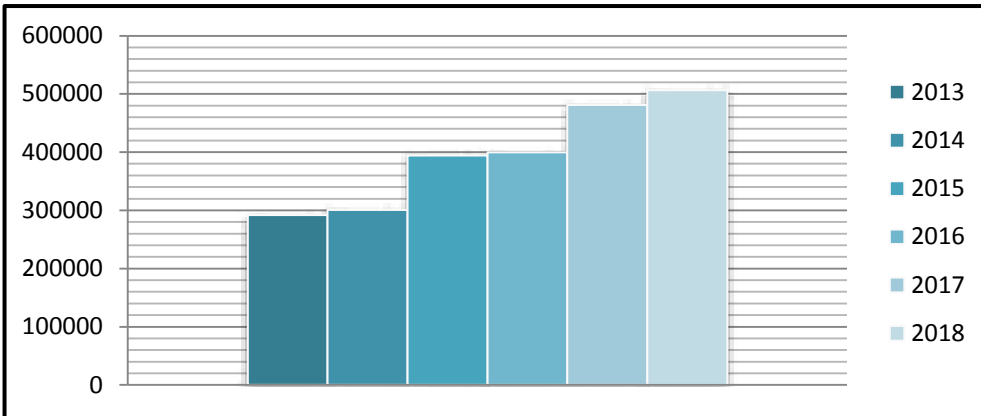
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES ABBAYE



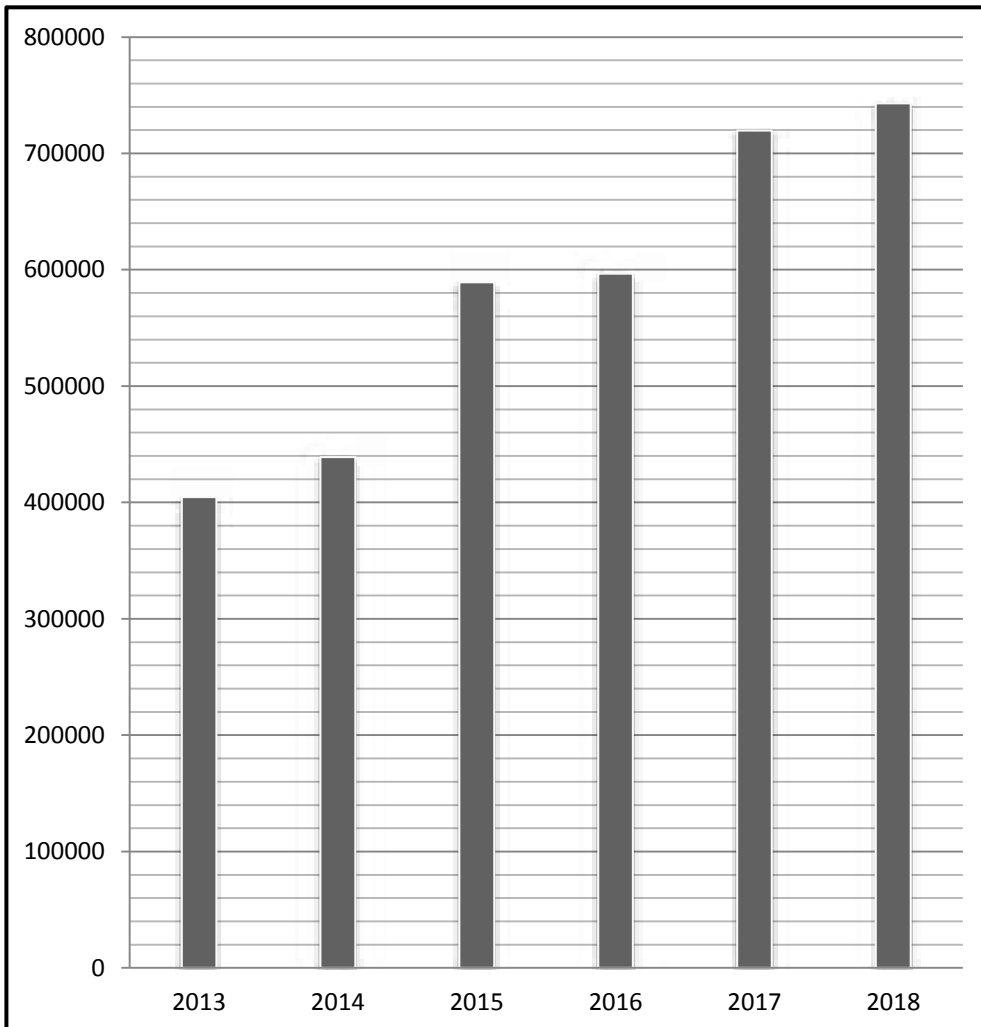
ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES CAMPING



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GROTTES ET CHALET



ÉVOLUTION DU CHIFFRE D'AFFAIRES GÉNÉRAL RÉGIES



Le graphique du Chiffre d'Affaire général des régies municipales montre un bon déroulement des saisons touristiques. La petite baisse démontrée sur le graphique de l'Abbaye est sans aucun doute indépendante de notre volonté, mais reste proportionnelle au nombre d'entrées sur Juin et Juillet (en baisse). Bien que cet été ait été ponctué par la Coupe du Monde de football, le nombre de billets vendus et le Chiffre d'Affaires restent honorables.

Dans le périmètre des Grottes, la constante augmentation du nombre d'entrées est enrichie par les publications apportées dans divers supports de communication.

Les résultats de l'année 2018 sont globalement satisfaisants bien que pas à la hauteur de nos attentes, et restent en constante progression depuis 2013.



L'agglomération c'est votre vie quotidienne !



Votre commune est membre d'Espace Communautaire Lons Agglomération (ECLA) qui administre un territoire de 35 000 habitants. L'agglomération intervient dans de nombreux domaines de votre vie quotidienne. Elle agit en vertu de compétences sans cesse plus nombreuses, obligatoires ou choisies par ses élus. Voici une liste non exhaustive des réalisations menées et des services effectués en 2018.

Les grandes lignes de ces actions figurent dans le projet de territoire adopté en juin dernier. Celui-ci fixe le cap des aménagements, des travaux et de la politique communautaire pour les années à venir. Parallèlement un pacte financier et fiscal est en cours d'élaboration.

VOIRIE

Travaux réalisés à Burray, Briod, Chilly-le-Vignoble, Condamine, Corliège, Courbouzon, Courlans, Courlaoux, Friubans, Geruge, Gevingey, L'Étoile, Lons, Marcomay, Moirun, Montaigny, Montmorot, Pannassières, Perrigny, Publy Trierol-Mallory, Verantois pour un montant total de plus de 900 000 €.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

ECLA a voté l'aide à l'immobilier d'entreprise et à ce titre a déjà soutenu 4 projets de construction ou d'acquisition sur Lons, Montmorot et Courlaoux pour un total de 220 000 €.

PETITE ENFANCE

Depuis cet été, la compétence concernant les crèches et structures multi-accueil a été transférée à ECLA ainsi que le personnel : 64 agents dont 20 assistantes maternelles qui accueillent 340 enfants du territoire. Un recrutement d'assistantes maternelles supplémentaires est en cours sur les secteurs Montmorot, Perrigny, Courlans-Courlaoux, premier plateau (Briod, Publy, Vivry, Verges).

TRANSPORT-MOBILITÉ

- **Nouvelles lignes** : à l'occasion de la nouvelle DSP délégitation de service public du 1er août 2018, les lignes régulières Talis sur Lons, Montmorot et Perrigny ont été modifiées.

- **Le transport à la demande** (Talis'Mais) est en progression avec +17,4% en 2017. Hors Lons, le bus vient vous chercher à domicile et vous dépose à un arrêt matérialisé. Même chose pour le retour.

Renseignements/réservations au 0 800 88 18 46

- **Compétence nouvelle** : depuis le 7^{er} septembre, ECLA assure le transport scolaire qui concerne 1400 élèves des écoles primaires et des établissements du secondaire.



ECLA s'occupe aussi de la gestion des zones d'activité économique comme ici celle des Flomes à Courlaoux.

SOUTIEN AUX ÉVÉNEMENTS

Cette année, pour la première fois, ECLA a voté une enveloppe budgétaire pour soutenir des manifestations à caractère événementiel remplissant certains critères précis : Percée du Vin Jaune à L'Étoile, Jumping de Lons, Le Vert dans le nez à Gevingey, Championnats de France de VTT à Montciel, Rock'n'Horns à Courlans, le Chahut au château à Gevingey, festival Le fruit des voix à Lons, Briod...

RANDONNÉES ET VOIES VERTES

ECLA assure l'entretien et la valorisation des sentiers de randonnée sur le territoire soit 251 km de chemin répartis sur 30 des 31 communes (4 km sur Courlaoux). Cet entretien comprend la signalétique directionnelle (150 poteaux indicateurs), le balisage et l'entretien de la végétation.

Pour la voie verte, cet entretien est fait par du personnel en insertion, dans le cadre d'une équipe d'emplois verts. En 2019, un cartoguide sera publié avec l'ensemble des sentiers de randonnée et les points d'intérêt sur ces sentiers.

**ECLA LONS AGGLOMÉRATION est composé des communes suivantes (au 15/12/18) : Châlle, Courlans, Courbouzon, Lons-le-Saunier, Montmorot, Perrigny, Trenal, Courbouzon, Chilly-le-Vignoble, Crandamène, L'Étoile, Saint-Ovide, Cesancey, Conliège, Frébuans, Maccia-sur-Sorne, Pannesières, Nivigny, La Plé, Biot, Pully, Vevy, Miermeix sous Puyard, Verges, Birras, Gevingey, Gevingey, Macornay, Nivier, Montargis, Vermentin.



TRÈS HAUT DÉBIT

Le déploiement de la **fibre optique** progresse. Les armoires de branchement sont en place à L'Étoile (novembre), Chilly-le-Vignoble et Saint-Désir (décembre) et bientôt Pully (début 2019). L'ensemble du secteur d'ECLA conventionné avec Orange sera raccordé au niveau de très haut débit FTTH avant la fin de l'année 2020 selon la direction régionale d'Orange.

Les communes de l'ex-Val de Sorne ne sont pas concernées par cet accord antérieur à la fusion avec ECLA. Elles seront raccordées par l'intermédiaire du Conseil départemental.

ASSAINISSEMENT

ECLA assure l'exploitation de son réseau sur l'ensemble de son territoire. Le service Assainissement est composé de 17 personnes qui interviennent sur **12 stations d'épuration** , 380 km de réseau, 27 postes de refoulement et plus de 600 installations d'ANC.

CULTURE

- **Médiathèque des 4C** : 4 529 abonnés pour un total de 230 000 prêts. 71,2% des premières adhésions sont faites par des habitants de l'agglomération, qui représentent 70,2% des abonnements.

- **Cinéma des 4C** : 28 850 entrées soit +3,8% par rapport à l'an dernier (chiffres de fin novembre)

- **Conservatoire** : 610 élèves sont inscrits cette année (567 l'an dernier) dont 380 du territoire d'ECLA. Les communes les plus représentées, hors Lons, sont Montmorot (28 élèves), Perrigny (14), Conliège et Pannesières (12).

SPORT

Les **buts sportifs** de football, de basket et de handball sont soumis à des contrôles obligatoires de sécurité et de stabilité. Les communes d'ECLA sont directement propriétaires de ce type de but au sein des aires de jeux, des city-stades, et dans les cours d'écoles.

Cette prestation bi-annuelle est assurée gratuitement par le service des Sports d'ECLA afin de garantir la sécurité des pratiquants et tout particulièrement celle des enfants et des adolescents.

Seront contrôlés en 2019 les buts des communes de Bricol, Cesancey, Châlle, Chilly-le-Vignoble, Crandamène, Conliège, Courbouzon, Courlans, L'Étoile, Frébuans, Gevingey, Macornay, Pannesières, Pully, Trenal, Verges et Vevy.

Au **centre nautique Aqua'Rel** , des travaux financés par ECLA (env. 800 000 €) ont permis de résoudre le dysfonctionnement du système d'ouverture de l'un des deux vantaux.

Une procédure judiciaire pour établir les responsabilités entre le concepteur et le constructeur est en cours.

En 2019, le relamping du **stade de Macornay** est prévu. Il sera le premier stade du Jura équipé en led.

LOGIS ABBATIAL

Le logis Abbatial s'expose en première cour de l'Abbaye, 7 salles aménagées accueillent les visiteurs pour retracer l'histoire de notre patrimoine. Lors des fouilles de 2011, des vitraux datant du VII^{ème} VIII^{ème} ont été mis au jour. Philippe TATRE, meilleur ouvrier de France Vitraux d'Art 2015, nous concède, en salle 1, des facsimilés. Un film retraçant la fabrication des vitraux de l'Abbaye nous a été transmis par l'Abbaye de Cluny.



MISE EN PLACE DE NOUVEAUX PANNEAUX ET DE BANCS

Nous avons reçu en ce début d'année les nouveaux panneaux pour le site des grottes. L'un d'eux est sous forme directionnelle qui sera disposé aux alentours de la place de la Toupe, les deux autres sont des panneaux infos/services. Ils sont scellés aux abords hauts et bas de la cascade des Tufs.

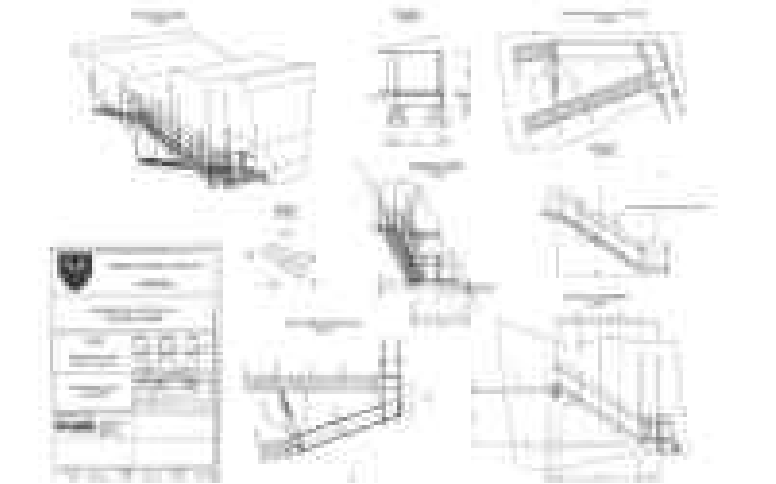
Le long de la route qui mène aux grottes, nous avons procédé à l'installation d'un banc en bois le long de la rivière du Dard, spécimen test en vue d'une commande plus importante.



PROJETS EN COURS

PASSERELLE DES GROTTES

Un nouvel accès aux grottes est en projet afin d'assurer la sécurité des visiteurs et l'esthétique du milieu Natura 2000. Le projet est mis en pause durant l'étude sur l'impact du dérangement des chauves-souris.



PLACE DE LA MAIRIE

Dans le cadre de l'aménagement de la place de la Mairie, un nouvel accès pour les personnes à mobilité réduite sous forme de rampe est à l'étude. Un affaissement de la bordure de trottoir est envisagé pour faciliter le parage des véhicules. Enfin, un embellissement végétal sera proposé. La coupe des arbres est soumise à réflexion et au vote du Conseil Municipal. Des pots d'oranger (bacs de volume important) sont demandés auprès de différents fournisseurs pour étudier leurs propositions tarifaires.



Photo montage donnée à titre d'exemple

LA RECLÉE DE BAUME-LES-MESSIEURS

Une gestation de 200 millions d'années...

La reculée de Baume-les-Messieurs est typique de la géologie Jurassienne. La formation s'est poursuivie sur plus de 200 millions d'années avec la présence d'une mer ! Mais son acte de naissance remonte à 200 000 ans. Les temps géologiques donnent le vertige comme la vue de ces falaises, abruptes, surplombant l'abbaye, vieille seulement de quelque 1000 ans.

La sédimentation, des dépôts marins

Elle débute à l'ère secondaire. A cette époque, notre région était envahie par une mer : la Téthys, comprise entre deux plaques continentales. Pendant des millions d'années, cette mer fût le berceau des dépôts marins qui ont tapissé, en couches successives et horizontales, le fond de cette mer.

La sédimentation désigne l'ensemble de ce processus d'accumulation de boues, de dépôts issus de l'érosion, transportés par les fleuves ; déposent en bordure de mer et sur le fond océanique et donnent en durcissant les roches constitutives des plateaux du Jura.

Ce mode de sédimentation justifie l'horizontalité des couches calcaires ou de marnes qui gardent le souvenir des conditions de leur formation. Les dépôts côtiers ou marins ont emprisonné les coquilles d'animaux morts qui se transformeront en fossiles. Ces témoins de la vie du passé sont extrêmement précieux pour le géologue. Les Ammonites, coquilles enroulées sur elles-mêmes, sont caractéristiques des dépôts marins. Ces êtres vivants ont évolué au fil du temps. Les espèces changent d'une strate à l'autre. Cela en fait des marqueurs du temps qui permettent de dater les couches de manière précise.

C'est pourquoi le Jura a servi de modèle et a donné le nom de jurassique à tout un ensemble de couches parfaitement identifiées et qui servent de repères universels, à l'intérieur de l'ère secondaire. La présence de coraux fossiles que l'on retrouve sur le rebord de la reculée de Ladoye atteste qu'à l'époque nous bénéficions d'un climat chaud, subtropical.

Il y a 60 millions d'années

Le rapprochement des deux plaques continentales qui enserrant la mer développe une énergie considérable qui fait surgir les roches du fond de la mer. Progressivement, l'espace marin se rétrécit. Ainsi s'explique la naissance des Alpes qui provient d'un glissement de la plaque continentale Africaine sous la plaque Eurasienne. La compression des sédiments provoque leur émergence. Il y a plus de 60 millions d'années, les roches sont amenées à la surface et le Jura sort lentement de lamer qui lui a servi de berceau.

La poussée Alpine

A la fin de l'ère tertiaire, (- 15 millions d'années), la poussée alpine augmente ; les couches dures de calcaire glissent sur les niveaux argileux ou marneux.

Notamment à la base de ce complexe sédimentaire, se trouvent des poches de sel et de gypse qui vont jouer le rôle de lubrifiant et favoriser le dérapage des couches vers l'ouest, sur la Bresse. Ce phénomène fut bien mis en évidence lors du sondage pour la recherche pétrolière. On a mis en évidence un chevauchement des couches du Jura sur la Bresse. Ce déplacement s'est accompagné de champs, de fractures, de failles dans le plateau lédonien. Ces failles joueront un rôle déterminant plus tard pour la formation des reculées et notamment la reculée de Baume-les-Messieurs.

L'épreuve d'une calotte glaciaire

La pluie, la neige, le gel et le dégel vont jouer un rôle important et installer un réseau hydrographique souterrain qui va, lentement et pendant des millions d'années, sculpter de l'intérieur le plateau lédonien en y installant des crevasses (...) dans le calcaire. Des dépressions en forme d'entonnoir apparaissent ; ce sont des dolines dont l'une est bien visible en approchant de Sermu.

Il faut dire, qu'à l'échelle géologique, le calcaire se comporte comme une plaque de sucre. L'eau de pluie, chargée de gaz carbonique, a la propriété de dissoudre le calcaire pour l'amener sous forme dissoute à l'état de bicarbonate de calcium. Nous en reparlerons plus tard car ce phénomène est réversible. Ainsi, se formeront les gouffres, les boyaux, rivières souterraines qui aminciront de l'intérieur les couches calcaires et réduiront d'autant leur rigidité.

Il y a moins de 200 000 ans, une période glaciaire s'installe dans le Jura et une calotte glaciaire s'étend pour lui ; son épaisseur a été estimée à plus de 200 mètres sur notre région. Ces glaciers sont alimentés par les Alpes et la langue glaciaire progresse vers l'ouest Jurassien.

Pendant des milliers d'années, ces glaciers rabotent les pierres, creusent des vallons et, en arrivant sur le rebord du premier plateau Jurassien, vont entraîner l'effondrement de la voûte calcaire fragilisée par l'érosion du réseau souterrain constitué par la Seille et ses petits affluents. Ainsi naît définitivement la reculée de Baume-les-Messieurs.

Modelage de la reculée

Quand le climat se réchauffe, le glacier fond et joue le rôle de bulldozer qui va charrier les éboulis calcaires obstruant la reculée. Ces matériaux seront dispersés à l'emplacement de Nevy-sur-Seille où se trouve un cône d'alluvions, témoin de la voûte calcaire reliant les deux lèvres de la reculée.

Elle prend peu à peu la configuration de ce qu'elle est aujourd'hui. Ainsi est mis au jour le Dard, la rivière souterraine qui a participé à la formation de ce bout du monde. Les parois abruptes ont été dessinées par le jeu de failles lors de l'émersion des roches à la fin du tertiaire.

Au pied des falaises se trouvent des couches marneuses qui ont bloqué la progression descendante des eaux souterraines. Ce contact marne/calcaire rend cette zone sensible à l'action du gel et du dégel, ce qui explique la formation d'excavations appelées encore « abris sous roche » et qui constitueront les premiers lieux d'habitations de l'Homme préhistorique. Une telle occupation a d'ailleurs été repérée à gauche de l'entrée de la grotte actuelle.

Ainsi, ce magnifique paysage touristique doit son existence à la conjugaison de plusieurs facteurs : présence d'une mer au secondaire, émersion, plissement, glissement, chevauchement, fruits d'efforts tectoniques, érosion fluviale et glaciaire. Voilà les secrets que le géologue a pu arracher aux entrailles de la Terre en appliquant son regard et ses méthodes qui lui sont spécifiques. Cela ne l'empêche pas d'être sensible à la dimension esthétique qu'offre un tel paysage.

La formation actuelle du tuf

De nos jours, on peut encore s'émerveiller devant les lois de la nature en se rapprochant de la cascade des Tufs qui surplombe le restaurant des grottes.

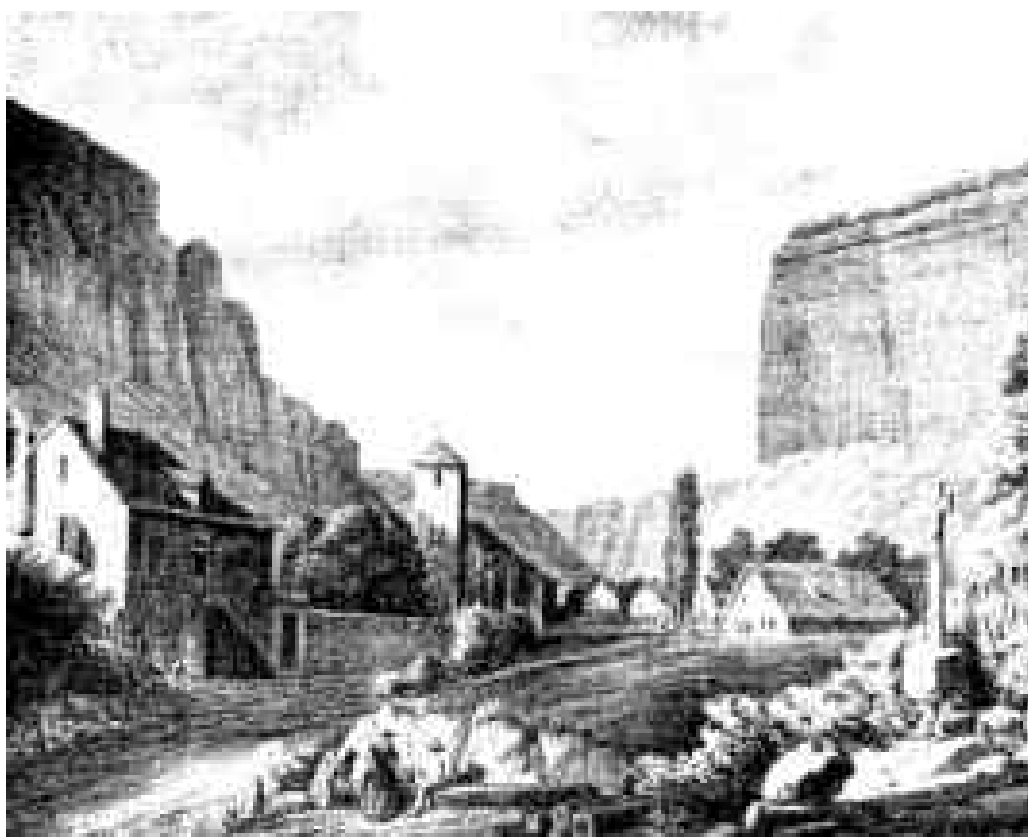
Oui, le tuf est une roche qui se forme actuellement sous nos yeux. Il s'agit d'une roche constituée de mousses, de brindilles qui ont été emprisonnées par un dépôt calcaire. On se rappelle que la réaction est réversible, c'est-à-dire que du bicarbonate de calcium peut précipiter en calcaire solide si on retire le gaz carbonique pour satisfaire la photosynthèse mais déclenche le dépôt calcaire. Ainsi tel est pris qui croyait prendre et tout cela pour le bonheur des touristes émerveillés par la construction pleine de fantaisie que constitue cette cascade.

Avec le temps, la nature édifie du patrimoine naturel qui a fait émerger la dimension spirituelle enfouie en l'Homme. On comprend que ce site ait permis l'édification d'une abbaye. Charge à la génération actuelle de transmettre cet héritage naturel et culturel aux générations futures. Le beau ne peut que rendre plus humain.



Claude CAMUS

*Professeur Agrégé des Sciences de la Terre
Commandeur dans l'ordre des
palmes académiques 2016
I.U.F.M de Franche-Comté*





JEAN-CLAUDE SOUM

Jean Claude SOUM fut maire de Baume les Messieurs ancien fonctionnaire des communautés européennes. Il avait saisi l'importance de l'Histoire dans le destin d'un village. Il a su poser les bases d'un avenir pertinent, au moyen d'un outil alerte : sa plume.

Jean-Claude SOUM avait le talent et la passion de l'écriture. La Franche Comté était, pour lui, une source intarissable de sujets qu'il savait restituer dans tous leurs aspects légendaires. Jamais pompeux, souvent malicieux, il savait transformer l'anecdote en s'appuyant sur des faits avérés, des personnages tourmentés dont la rumeur publique saisissait mal le destin.

Mais, laissons parler Françoise Desbiez avec laquelle il corédigea l'ouvrage sur Jean de Watteville, l'abbé aux mille visages : "Jean Claude SOUM part à Milan, mettre ses pas dans ceux de Watteville, il hante les bibliothèques et surfe avec constance sur une énorme documentation".

Studieux, précis, nous pouvons dire aux aguets dès que le sujet en valait la peine, il excellait par sa profession de journaliste. Il fut rédacteur en chef du "moniteur du commerce international" en 1989. Et Rédacteur en Chef du Jura Français.

Jean-Claude SOUM voulait donner toutes leurs places aux Francs-Comtois célèbres, tel fut le cas d'Edgar Faure pour lequel il sut tirer les témoignages de Pierre Jeambrun, collaborateur de ce grand homme politique pendant plus de 40 ans. Il fit revivre Jules Grévy qualifié de "grand oublié de l'Histoire" ou de Charles Chamberland, qui accompagna Pasteur dans ses travaux. Eclectique, il s'est penché sur "les cent fleurons de la peinture européenne" mais il n'oubliait jamais la Franche Comté dont il fit la promotion à travers le guide Gallimard sur notre belle région.

Tel était ce Baumoïse au talent épistolaire et à la disponibilité constante qui voulait savoir, découvrir. L'interrogation, chez lui était une sorte de seconde nature. Lorsque les habitants de Baume me confièrent les clefs de la commune, c'est avec respect et attention que je me suis mis à l'écoute de cet homme de culture auquel rien n'échappait. Le village, pour lui, détenait un patrimoine et une histoire uniques dans la région alors, il vaticinait sur l'évolution du site.

Pleinement conscient du rôle et de la position de Baume dans l'échiquier politico culturel et maîtrisant parfaitement la posture, il proposa de m'accompagner lors des commémorations du 1100ème anniversaire de la fondation de Cluny ce que j'ai accepté avec honneur.

Il savait, pour bien connaître d'autres lieux que rien ne se ferait sans passion, sans conviction, sans argent, sans "remuer les gens et les consciences afin qu'ils ne décident pas à notre place" disait-il. Je l'ai rencontré, chaque fois avec plaisir, lui qui dédramatisait les querelles dérisoires manipulant le second degré à merveille en soulignant que "la tâche était grande mais qu'on en viendrait à bout parce Baume méritait de s'épanouir".

Au moment de le quitter, avec une grande émotion, je veux dire à la fois ma tristesse et mon remerciement à cet homme qui a marqué son temps. Je veux dire aux siens et au nom de ceux qui l'ont connu qu'il aura toute sa place au cœur des Baumoïses et que les vœux qu'il formulait avec audace pour la cité, dans laquelle il cheminait encore malgré l'inconfort de sa maladie, seront accomplis. Merci.

MANIFESTATIONS

CALENDRIER ASSOCIATIF

- 07/08/09 Juin 2019 : Festival de Musique Baroque
- 23/24 Juin 2019 : Apéritif en sortie de la messe de la Saint Jean, repas (association APEP)
- 04 Aout 2019 : Fête des Quilles, Place Guillaume de Poupet (association Vaut Deux Baumois)
- 14/15 Septembre 2019 : Journée du Patrimoine + démonstration de quilles (association Vaut Deux Baumois)
- 25 Décembre 2019 : Feu de Noël / La Fayes au camping (association Vaut Deux Baumois)
- 30/01 Décembre 2019 : Marché de Noël illuminé de l'Abbaye, puis Arbre de Noël



FESTIVAL DE MUSIQUE BAROQUE

« De Saint-Claude à Arbois, de Baume-les-Messieurs à Romainmôtier, c'est désormais tout le territoire jurassien qui accueillera nos aventures musicales. Bienvenue, donc, au Festival de Musique Baroque du Jura! Un nouveau nom qui reflète cet heureux épanouissement : Arbois et Romainmôtier rejoignent pour la première fois la route de nos concerts, tout comme Moirans-en-Montagne. Une manière, également, de reconnaître la place du répertoire baroque, qui a fait les grandes heures et le caractère unique de notre rendez-vous. » Vincent DUMESTRE

Cette année, notre commune aura l'immense honneur d'accueillir les journalistes de France Musique au sein de la résidence de l'Abbaye. Des interviews et des captages audio seront réalisés le temps d'un weekend.

Le programme et la billetterie du festival sont disponibles sur le site internet de ce dernier : www.festival-musique-baroque-jura.com



STAND ORANGE ET COMTÉ

Cet été, un stand Orange® s'installera le temps d'une journée dans le cadre d'un tour de France. Nous avons le plaisir d'accueillir un stand de photos nouvelle génération qui s'installera au site des grottes. Le concept est original : plusieurs appareils photos sont disposés en arc de cercle autour de la cible à immortaliser. Les personnes (déguiées) seront simultanément prises en photos par les objectifs, puis un logiciel rassemble les prises de vue pour créer un rendu en trois dimensions. Ce dernier sera publié sur les réseaux sociaux pour montrer notre beau village au plus grand nombre...

Le fameux stand de Comté retrouvera sa place au-devant de la cascade le temps de faire découvrir aux visiteurs l'un de nos célèbre AOC...



Le brûlage des déchets verts produits par les particuliers, les collectivités et les entreprises est interdit

Les déchets verts des particuliers, des particuliers et des collectivités sont à collecter

Le brûlage des déchets verts est interdit. Les particuliers, les collectivités et les entreprises ne peuvent pas brûler leurs déchets verts. Ils doivent les déposer dans les déchetteries ou les déchèteries agréées.

La sécurité
Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Les déchets verts
Les déchets verts sont acceptés dans les déchetteries et les déchèteries agréées. Ils doivent être déposés dans les bennes prévues à cet effet.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Les possibilités de brûlage des déchets verts des activités agricoles et forestières sont réduites

Le brûlage des déchets verts est interdit. Les particuliers, les collectivités et les entreprises ne peuvent pas brûler leurs déchets verts. Ils doivent les déposer dans les déchetteries ou les déchèteries agréées.

La sécurité
Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Les déchets verts
Les déchets verts sont acceptés dans les déchetteries et les déchèteries agréées. Ils doivent être déposés dans les bennes prévues à cet effet.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des déchets verts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est réglementé

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est réglementé. Les particuliers, les collectivités et les entreprises ne peuvent pas brûler leurs déchets verts. Ils doivent les déposer dans les déchetteries ou les déchèteries agréées.

La sécurité
Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Les déchets verts
Les déchets verts sont acceptés dans les déchetteries et les déchèteries agréées. Ils doivent être déposés dans les bennes prévues à cet effet.

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Le brûlage des végétaux à croissance des forêts est interdit car il présente un risque d'incendie et de pollution de l'air.

Où va quoi?
www.factel.com

Eau
L'eau usée est évacuée dans les égouts. L'eau de pluie est collectée dans les citernes. L'eau de source est distribuée par les services publics.

Déchets verts
Les déchets verts sont acceptés dans les déchetteries et les déchèteries agréées. Ils doivent être déposés dans les bennes prévues à cet effet.

Déchets dangereux
Les déchets dangereux sont acceptés dans les déchetteries et les déchèteries agréées. Ils doivent être déposés dans les bennes prévues à cet effet.

Déchets électroniques
Les déchets électroniques sont acceptés dans les déchetteries et les déchèteries agréées. Ils doivent être déposés dans les bennes prévues à cet effet.

Déchets textiles
Les déchets textiles sont acceptés dans les déchetteries et les déchèteries agréées. Ils doivent être déposés dans les bennes prévues à cet effet.

Déchets divers
Les déchets divers sont acceptés dans les déchetteries et les déchèteries agréées. Ils doivent être déposés dans les bennes prévues à cet effet.

COLLECTE DES PILES EN MAIRIE

Un collecteur de piles usagées est disponible en mairie. N'hésitez pas à nous les rapporter. Les batteries sont reprises en déchetterie.

HORAIRES D'OUVERTURE DES DÉCHETTERIES

Déchetterie de DOMBLANS 03.84.24.71.36
du Mardi au Samedi : 9H00 – 12H00

Déchetterie de BLETTERANS 03.84.44.46.02
du Mardi au Samedi 13H30 – 18H00 (hiver 17H00)

Déchetterie de PERRIGNY 03.84.24.50.09
du Lundi au Samedi 8H30 – 18H00

Les pneus sont acceptés dans les déchetteries de Perrigny et Bletterans. Les radiographies sont acceptées dans toutes les déchetteries.

Il est rappelé à tous les habitants qu'il est interdit de déposer des déchets verts et autres dans les dessertes, chemins et bois communaux **sous peine d'amendes.**

INFOS PRATIQUES

PERMANENCES DE LA MAIRIE

Le **Lundi** de 9H00 à 12H00

Le **Mercredi** de 14H00 à 16H00

Le **vendredi** de 9H00 à 12H00 PERMANENCE DU MAIRE

03.84.44.61.41

baumelesmessieurs@wanadoo.fr

ou

mairie@baumelesmessieurs.biz

Retrouvez-nous sur Facebook



Grottes : 03.84.48.23.02

Abbaye : 03.84.44.99.28

Camping : 03.84.43.03.67



ÉTAT CIVIL

NAISSANCES

2016 Lilian BUCHIN (01/08/2016) ● Tom FROMENT (21/09/2016) ● Noah NICOL (09/02/2016)

2017 Jules GRANDVAUX (11/11/2017) ● Anaé MARGUET (21/02/2017)

2018 Tom TRESY (01/10/2018) ● Clara TRESY (01/04/2018)

2019 Nina BUCHIN (24/02/2019)

MARIAGES

2017 Joris POURKIER et Élise VITARD (03/06/2017)

2018 Gjergi VATA et Lydie RENAUD (30/06/2018)

2019 Alexandre MONNIN et Estelle GRANDVAUX (02/03/2019)

DÉCÉS

2016 Robert CHAUVILLE (08/10/2016) ● Thérèse NOIR (19/10/2016) ● Monique LARCHER (21/12/2016)

2017 Michel MOREAU (06/01/2017) ● Jean DAMAS (24/03/2017)

2018 Benali BENDAHMANE (13/09/2018) ● Jan Alexander PRIN (27/09/2018) ● Simonne BOURREAU (01/12/2018)
Brigitte MAITRE (11/12/2018)

2019 Julie BOUDOUX (13/02/2019)

VOUS AVEZ LA PAROLE

Nous profitons de ce Bulletin Municipal pour vous donner la parole. N'hésitez pas à nous retourner ce questionnaire par mail à l'adresse **mairie@baumelesmessieurs.biz**, à le **déposer en mairie** sur les horaires de permanence du secrétariat ou en **boîte aux lettres**. Nous vous remercions de l'intérêt que vous y porterez, toutes réponses devraient être constructives.



Sur les réseaux sociaux de la commune, nous avons publié un appel à propositions pour renommer la salle en location de l'Abbaye. Initialement appelée « Salle Départementale », le prochain nom sera utilisé sur le support de présentation de la dite salle. **Selon vous, comment devrait-elle s'appeler ?**

- Salle Guillaume de Poupet
- Salle de réception
- Salle Guillaume de Sacquenier
- Salon d'Honneur
- Salon des Chanoines
- Autre :

Vous avez la parole. **Exprimez-vous au regard de la commune, de son fonctionnement, de ses aménagements...**

Bien que ce questionnaire soit anonyme, **vous pouvez nous laisser vos coordonnées si vous souhaitez être contacté**

Merci de nous refaire parvenir ce questionnaire avant le 12 Mai 2019. Nous vous serions reconnaissants pour vos retours. Nous restons toute l'année à votre disposition au secrétariat de mairie sur les horaires de permanence.